



L'OEB procède à une fusion entre directions générales

L'Office européen des brevets (OEB) a opéré une réorganisation interne, se traduisant notamment par la fusion de deux anciennes directions générales (DG), afin, selon l'OEB, d'« améliorer l'efficacité de sa procédure de délivrance de brevets ».

La nouvelle DG 1 fusionne l'ancienne DG 1 Opérations et la DG 2 Soutien opérationnel sous l'égide de la DG 1 Procédure de délivrance de brevets.

Selon l'OEB, la fusion regroupera le personnel de soutien avec les équipes d'examineurs de brevet pour « réduire les points de transmission » où les demandes de brevet sont transmises d'une unité opérationnelle à une autre.

L'Office prévoit aussi de créer de nouvelles directions spécialisées pour traiter les procédures d'opposition.

Le président de l'OEB Benoît Battistelli a déclaré que la fusion réalisée contribuerait « à améliorer les services en matière de demandes de brevet », en tirant parti des investissements de l'OEB dans les systèmes informatiques et en renforçant l'automatisation au sein de l'Office.

Il a ajouté que le système « offrira à nos utilisateurs un fonctionnement plus efficace, délivrant des brevets d'une qualité encore meilleure avec des délais de traitement plus courts ».

Dans une note interne, le syndicat du personnel de l'OEB (USOEB) a décrit la fusion comme un « désastre en cours de réalisation », s'étant traduit, selon lui, par un morcellement du personnel chargé de l'administration des brevets en unités beaucoup plus petites d'environ quatre à sept membres, auxquelles on demande de fournir le même service que les unités beaucoup plus grandes, comportant environ 15 à 20 personnes, qui étaient employées avant la fusion.

Pour venir à bout de charges de travail en hausse, le désormais ancien directeur de l'administration des brevets à l'OEB, Ciaran McGinley, avait mis en œuvre il y a 18 mois une structure de centres dans lesquels le personnel était regroupé en grandes unités disposant « de la main d'œuvre et des compétences suffisantes », selon l'USOEB.

Concernant la nouvelle structure, la note affirme : « Un tel morcellement en petites unités crée des problèmes évidents de répartition inégale des compétences (chaque fonctionnaire de l'administration des brevets ne peut pas maîtriser parfaitement les nombreuses procédures requises). »

« Même les procédures d'administration des brevets qui étaient jusqu'à présent centralisées au sein d'une unité dédiée, telles que le bureau récepteur pour l'OMPI au sein de l'OEB, vont être décentralisées en petites unités ... les compétences seront beaucoup plus diluées qu'auparavant. »

La note ajoute : « Pour résoudre le problème qu'elle a créé, la direction a décidé de former de façon intensive tout le personnel de l'administration des brevets à pratiquement toutes les procédures. Cela intervient alors que le personnel de l'administration des brevets croule déjà sous la charge de travail, ce qui ne pourra qu'augmenter le stress au travail. En tout cas, on ne peut pas raisonnablement attendre qu'une formation hâtive permettra de bâtir le niveau de compétences nécessaire dans toutes les petites équipes. »